



PARIS, VIII
5, rue Bayard, 5
Téléphone : 514,50 - 534,45

DE ROUBAIX-TOURCOING
85, Grande-Rue, 84

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15
Téléphone : 672

La victoire du voisin

Nos amis de Belgique viennent de remporter un nouveau triomphe électoral. On pensait qu'ils avaient recueilli jusque-là le summum du succès possible, et que, sans aspirer à descendre, certes, arrivés sur le faite, ils ne pouvaient plus que s'y maintenir.

LA JOURNÉE

Les ministres se sont réunis en Conseil de Cabinet et n'ont rien dit de leur délibération. Il semble certain que le ministère se retire, mais il ne donnera sa démission qu'au retour de M. Loubet de Montélimar.

M. Loubet est rentré à Paris hier soir, à 6 heures, accompagné des ministres qui étaient allés le recevoir à Dunkerque.

Le voyage de Dunkerque à Paris s'est effectué sans incident.

Une nouvelle éruption de la Montagne Pelée a eu lieu lundi soir avec une extraordinaire violence.

Le nord de l'île de la Martinique ressemble à un désert.

Les souscriptions pour les sinistrés affluent d'un peu partout.

Le tribunal correctionnel de Toulon a acquitté les anciens religieux Salésiens qui dirigent l'orphelinat de la Navarre, et que le gouvernement faisait poursuivre comme ayant contribué à la loi contre les associations de secours mutuels.

Les journaux de Londres ont écrit à la conclusion prochaine de la paix avec les Boers. Il nous semble que les négociations se prolongent au delà de toutes les prévisions, et si nous appréhensions qu'elles ont échoué, nous n'en serions pas surpris.

Les Boers ont la conviction que les Anglais ont besoin de la paix et ce leur est une raison d'être plus que jamais intraitable au sujet de l'indépendance.

On parle d'une entrevue relative aux provinces de Bavière, des deux empereurs de Russie et d'Allemagne.

On dit aussi que les trois souverains de la Triple-Alliance se rencontreront à l'automne, dans une ville d'Italie.

Contrairement aux espérances qu'on avait eues, la crise ministérielle en Espagne n'a pas pu être évitée. Tous les ministres ont remis leurs démissions.

FÊTE-DIEU

Ce jeudi est saint c'est la Fête-Dieu. Toutes les églises fidèles font à l'Eucharistie, lui font gloire, lui offrent grâce pour elles, pour les pêcheurs, pour la France, pour l'Eglise, pour le Pape.

Antérieurement, c'était jour de procession. Il n'y a plus maintenant de processions le jeudi que dans les communautés. Ailleurs elles sont renvoyées au dimanche et à beaucoup d'endroits, hélas ! elles sont interdites par les tyranniques lois.

Disons avec fervor à Dieu : que votre Règne arrive !

Il est le Soleil de Justice, demandons qu'il soit aussi le Soleil de Liberté illuminant les masses aussi bien pour les bons que pour les mauvais.

ROMA

Encyclique sur l'Eucharistie. L'encyclique sur l'Eucharistie, publiée par le Pape, est un document qui se rattache aux deux encycliques sur la consécration du genre humain et sur le Sacré-Cœur et à l'encyclique sur le Christ Rédempteur.

Un des bénéfices sociaux de l'Eucharistie, et c'est là, réside dans ce fait qu'elle augmente la charité entre les hommes et engendre une vraie égalité sociale.

Le Pape termine en exhortant les fidèles à la communion fréquente.

GAZETTE DU JOUR

LES KAPERDULABOULES DE MARSEILLE. Le Conseil municipal collectiviste de Marseille qui a mené cette ville jusqu'aux portes de la faillite vient de se rétablir par une action d'éclat.

D'un seul coup, il a débaptisé 350 rues ou places. Nécessairement, toutes celles qui portaient le nom de saint ou de sainte ou de quelque héros historique que l'on pouvait supposer attachés de cercarisme ou de réaction ont été impitoyablement sacrifiés.

Ces noms abhorrés sont remplacés par ceux de la Chambre deux propositions de loi : l'une sur le service de deux ans, l'autre sur l'impôt progressif sur le revenu.

L'UNION DEMOCRATIQUE. Le groupe de l'Union progressiste réuni aujourd'hui a voté l'ordre du jour suivant : « L'Union progressiste, résolue à poursuivre la politique nettement démocratique et anticlérical, se propose de déposer une proposition de loi tendant à prendre le nom de « Groupe d'Union démocratique ».

L'AFFAIRE HUMBERT. Une prime de 25 000 francs. Le ministre de l'Intérieur offre une prime de 25 000 francs à la personne qui lui fera connaître le lieu où se cache le criminel Humbert.

L'AFFAIRE HENRY-REINACH. Les débats de cette affaire, qui remontent à trois ans et demi, viennent de s'engager devant la Cour de cassation.

LE DISCOURS DE DUNKERQUE

Par cela même que nous avons dit du discours présidentiel de Brest qu'il avait quelque chose de trop peu et quelque chose de trop, nous sommes plus autorisés à dire du discours de Dunkerque que rien n'y manque et qu'il ne contient rien de trop.

Au surplus, nous avons signalé dans le discours de Brest le germe du discours de Dunkerque. Ce germe, le voyage de Russie l'a rapidement développé.

Le temps des luttes est passé ; le temps de l'apaisement est venu, a dit le chef de l'Etat à Brest.

L'union de tous les bonapartistes est nécessaire, a-t-il dit à Dunkerque. Plus que jamais il faut y sacrifier nos sentiments et nos intérêts particuliers et travailler du même cœur à faire passer dans nos institutions les idées générales de la France.

Le voyage (le voyage de Russie) nous déterminera à cesser, à tempérer au moins et à adoucir nos querelles intérieures, plus apparentes que profondes, et dont l'éloignement fait bien comprendre la vanité.

Le président de la République a fait, en outre, sonner très haut, devant le port de Brest, le voyage (le voyage de Russie) nous déterminera à cesser, à tempérer au moins et à adoucir nos querelles intérieures, plus apparentes que profondes, et dont l'éloignement fait bien comprendre la vanité.

La différence entre les discours de Brest et de Dunkerque n'a rien qu'un caractère : A Brest, M. Loubet avait à ses côtés MM. Waldeck-Rousseau, Delessand et de Lanesman, encore ses ministres ; à Dunkerque, il n'avait plus que le ministre des Affaires étrangères ou plutôt, pour parler plus exactement, il n'en avait plus du tout.

Il n'avait plus ni près de lui, ni à Paris, ni nulle part en France. Il était sans ministres, et indiquait dans son esprit et dans son cœur le chemin à suivre pour constituer son nouveau Cabinet, à savoir : dans l'esprit d'apaisement et dans le sens d'union.

Cartes, l'apaisement et l'union rencontreront de terribles obstacles, car ils ont chez nous de terribles ennemis. Déjà, pendant l'absence du président, ceux-ci ont dressé leurs batteries, et se sont livrés à des projets de combinaisons ministérielles, comme si M. Loubet ne devait pas revenir de Russie.

Il en est revenu avec les idées qu'on sait. C'est à lui d'en assurer la mise en pratique, en apprenant aux Loges que ce n'est pas la Maçonnerie qui préside aux destinées du pays, ce n'est pas elle qui est chargée de constituer des Cabinets, c'est lui.

UN MALENTENDU. Un journal raconte cet amusant fait-divers : Un court incident, mais amusant, a égayé, l'après-midi d'hier, le hall de départ de la gare du Nord.

Un homme, un sportsman très pressé bouscula un peu une équipe d'ouvriers occupés à placer des draps et des écussons pour le retour de M. Loubet.

Plaisantes observations des ouvriers, lui criant : « Ne t'oublie pas les préparatifs d'arrivée de M. Loubet... » A quoi le sportsman répondit tout haut : « Ça, je m'en souviens, j'ai jamais vu un homme arriver à Lucullus... »

Assistait un agent de police se précipite : — Qu'est-ce que vous dites ? De qui parlez-vous ?

— D'une salle rosset répondit le sportsman. — Ah ! vous injuriez un ministre... reprend l'agent furieux en lui saisissant le bras.

Heureusement, le Monsieur parvint à s'expliquer. Il parlait de Lucullus, un cheval qui devait courir à Saint-Ouen dans la première course.

Le brave agent avait confondu avec M. Millerand, que ses apports au Sames ont fait comparer au fastueux Romain.

POURSUITES contre les anciens religieux

Le tribunal de Toulon vient de rendre son jugement dans l'orphelinat de la Navarre, dont la Croix parlait dimanche.

Ce jugement déclare en substance que les juges ne sont pas qualifiés pour apprécier la validité de la sécularisation des anciens religieux Salésiens, c'est une affaire administrative regardant le Conseil d'Etat. La bonne foi des inculpés étant indéniable, le tribunal les acquitte.

LES 431 PRÊTRES DU GERS

Après, 28 mai. — De notre correspondant : Cette après-midi, la Cour d'appel d'Agen a entendu le jugement du tribunal d'Agen contre les 431 prêtres du Gers. Le tribunal avait prononcé la peine de prison pour les 431 prêtres du Gers.

Le premier jugement accordait aux prêtres dix francs d'amende et 6 francs de dommages-intérêts à chacun.

LA CATASTROPHE DE LA MARTINIQUE

L'EXODE DE LA MARTINIQUE. M. Gervill-Ruache, député de la Gaudeloupe, a reçu du ministre des Colonies une lettre où nous lisons :

« Des la nouvelle de la catastrophe de Saint-Pierre, je me suis préoccupé d'assurer aux sinistrés les moyens de quitter la colonie et j'ai donné des instructions à la mission spéciale que le gouvernement a envoyée à la Martinique pour que des dispositions soient prises en vue de diriger tout mouvement d'émigration de préférence sur la France et sur les colonies françaises. »

Par un récent câblé adressé à M. Loubet et par un autre adressé au ministre de la Guerre, j'ai autorisé le gouverneur par intérim de la Martinique à accorder sur les fonds de secours des passages gratuits pour la France et pour les colonies françaises aux personnes qui ont des parents ou justifient de ressources dans le pays où elles demandent à être transportées.

Pour venir en aide, à celles qui se sont réfugiées à la Guadeloupe et à la Guyane, j'ai, sur la proposition du Comité de secours, mis par câblé, à la disposition du gouverneur de ces colonies, une somme de 60 000 francs (50 000 pour la Guadeloupe, 10 000 pour la Guyane) sur les fonds provenant des souscriptions publiques.

Je me suis aussi fait connaître d'urgence les ressources nouvelles dont ils pourraient avoir besoin, et je les ai avisés que des mesures seraient prises aussitôt par le département pour donner satisfaction à leurs demandes.

Je dois ajouter que par câblé, daté de la Bassée-Terre, le 25 mai, et reçu ce matin, M. Merlin m'a fait savoir que deux convois comprenant 907 réfugiés Martiniquais sont arrivés le 21 mai à la Guadeloupe.

L'administration a pris les dispositions nécessaires pour leur assurer asile et assistance, tant à la Pointe-à-Pitre qu'à la Bassée-Terre.

LA CATAPSTROPHE DE LA MARTINIQUE

Le Comité secret, l'Académie des sciences, a décidé d'envoyer une mission scientifique à la Martinique et aux Antilles.

Pour assurer l'exécution de cette décision, elle a nommé une Commission qui se joindra au bureau de l'Académie.

Nous croyons savoir que le ministre des Colonies fera les frais de la mission et que les délégués de l'Académie s'embarqueront par le prochain paquebot, c'est-à-dire le 9 juin.

MANŒUVRES DES 10^e ET 17^e CORPS

Rodes, 28 mai. — Il se confirme que le président de la République se rendra le 16 septembre pour assister à la clôture des manœuvres des 10^e et 17^e corps.

Dès son retour des Etats-Unis, le général Brugère se rendra à Montpellier et à Toulouse pour se concerter avec les généraux Pédaye et Tisseyre sur la fixation du programme définitif des manœuvres.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER D'EAUZE

Madrid, 28 mai. — De notre correspondant : Dans l'affaire de la catastrophe des chemins de fer d'Espagne, la Cour d'appel d'Agen a rendu quinze jours de prison le peine d'un mois prononcée contre M. Delord, chef de gare, et maintenu l'amende de 50 francs, le tout avec sursis.

LA CRISE MINISTÉRIELLE EN ESPAGNE

Madrid, 28 mai. — M. Sagasta et Canalejas confèrent aujourd'hui.

Malgré les efforts de M. Sagasta pour persuader M. Canalejas, celui-ci a refusé de quitter le Cabinet. M. Sagasta s'efforce de limiter la crise au portefeuille de l'Agriculture. La majorité de la presse croit qu'il n'en sera rien.

CHERBOURG, 28 MAI. — La garde-côte Amiral Tréhouart, venant de Dunkerque, a mouillé sur rade, précédant l'escadre du Nord, qui arrive demain.

INFORMATIONS DU SOIR

CONSEIL DE CABINET

Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil de Cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Waldeck-Rousseau. La délibération a duré environ une heure.

A l'issue de ce Conseil, qui a duré jusqu'à midi, aucune note, contrairement aux habitudes traditionnelles, n'a été communiquée à la presse, et M. Waldeck-Rousseau n'a reçu aucun journaliste.

Le ministre de la Colonie, a répondu personnellement à l'un de nos confrères, qui le questionnait au sujet du gouvernement général de l'Indo-Chine. « Cela regarderait nos successeurs », a-t-il répondu.

Le ministre de l'Intérieur a-t-il pris une décision ? On le ignore, mais on croit communément que M. Waldeck-Rousseau a déclaré à ses collègues que M. Loubet avait insisté auprès de lui pour que le Cabinet ne renouvellât pas sa démission officielle avant la rentrée des Chambres.

« Vous me mettez dans le plus grand embarras, aurait dit le président de la République, régulièrement je dois consulter les présidents de la Chambre et du Sénat avant de constituer un nouveau Cabinet, et comment le ferai-je si la Chambre n'a pas encore nommé son bureau ? »

Le groupe radical socialiste a voté l'ordre du jour suivant :

« Le groupe radical socialiste estime que la majorité républicaine de la Chambre ne peut accepter qu'un gouvernement brisé le bicéphalisme qui a triomphé aux dernières élections, est résolu à exercer une action vigoureuse anticlérical, à appliquer avec le plus grand fermeté la loi sur les associations et à réaliser les réformes démocratiques et sociales. »

Le groupe a décidé de déposer sur le bureau

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Réunion des groupes de gauche. On sait que les trois principaux groupes de gauche : l'Union progressiste, gauche radicale et groupe radical socialiste, doivent nommer des délégués pour entendre en vue de l'élection de Bureau de la Chambre, l'Union progressiste a chargé aujourd'hui de la présidence MM. Codet, Treuille, Etienne, Bastide, Cava, Melan et Chastanier.

Le groupe radical socialiste a choisi MM. Palajan, Goussy, Maurice Faure, Merlon et Bertheux.

Les radicaux socialistes. Le groupe radical socialiste a voté l'ordre du jour suivant :

« Le groupe radical socialiste estime que la majorité républicaine de la Chambre ne peut accepter qu'un gouvernement brisé le bicéphalisme qui a triomphé aux dernières élections, est résolu à exercer une action vigoureuse anticlérical, à appliquer avec le plus grand fermeté la loi sur les associations et à réaliser les réformes démocratiques et sociales. »

Le groupe a décidé de déposer sur le bureau

de la Chambre deux propositions de loi : l'une sur le service de deux ans, l'autre sur l'impôt progressif sur le revenu.

L'UNION DEMOCRATIQUE. Le groupe de l'Union progressiste réuni aujourd'hui a voté l'ordre du jour suivant :

« L'Union progressiste, résolue à poursuivre la politique nettement démocratique et anticlérical, se propose de déposer une proposition de loi tendant à prendre le nom de « Groupe d'Union démocratique ».

L'AFFAIRE HUMBERT. Une prime de 25 000 francs. Le ministre de l'Intérieur offre une prime de 25 000 francs à la personne qui lui fera connaître le lieu où se cache le criminel Humbert.

L'AFFAIRE HENRY-REINACH. Les débats de cette affaire, qui remontent à trois ans et demi, viennent de s'engager devant la Cour de cassation.